Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six et le 16 du mois de novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Stéphanie CISCARD, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 14

PRESENTS : CISCARD Stéphanie, CEYRAC Rémi, GUILLAUME Jean-Pierre, LEGER Marie-Laure, Fabien CABROL EYRIGNOUX, MAGE Sophie, Jean-Luc MIRAT, Loëtitia HUARD, Danielle LAVIALLE, Claire MOREL, Florence MOURIGAL LAROCHE, SEGUY Isabelle, TARDIF Nicolas, Pierre-Jean VINTEJOUX

ABSENTS EXCUSES : Nathan QUINTY

Secrétaire de séance : Rémi CEYRAC

Date de convocation : 10 novembre 2026

Date d'affichage : 12 novembre 2026

DELIBERATION N° 2026. 50 Vote des tarifs 2027

Madame la maire indique que la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'étude des tarifs communaux applicables en 2027.

La proposition de tarifs issue des débats est la suivante :

DROITS DE PLACE

- Tarifs au ML : Abonnés 0.80€/ml Volants 1.60€/ml
- Branchement électrique : 2.00 €

- Droits de pesage : 2€
- Droits de stationnement camions outillage : 60€

CANTINE

- Repas : 3.50€

GARDERIE

- Tarifs horaires
  - 1€ la demi-heure 2€ l'heure
  - 3.66€ l'heure pour 2 enfants
  - Gratuité à partir du 3ème enfant
- Tarifs forfaitaires

GARDERIE FORFAIT	Moins d'1 heure /jour	Plus d'1heure/jour
1 enfant	60.00€	70.00€
2 enfants	90.00€	110.00€

Gratuité à partir du 3ème enfant

Dernière période de facturation majorée (du 05.05 au 04.07) car 9 semaines

GARDERIE FORFAIT	Moins d'1 heure /jour	Plus d'1heure/jour
1 enfant	90.00 €	105.00 €
2 enfants	135.00 €	165.00 €

Gratuité à partir du 3ème enfant

EXPLOITANTS DE DEBIT DE BOISSONS (consommation sur place)

Périmètre aménagé :

- 10 € le m2

Périmètre non aménagé :

- 6 € le m2

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS :

Pour toute occupation du domaine public supérieure à 2 m 2

- Forfait annuel de 50.00 €

LOCATION TABLES AUX PARTICULIERS et ENCOMBRANTS

- 3€ la table
- Collecte d'encombrants à domicile : 15€

CIMETIERE

- Case columbarium : 1000€
- Concession pleine terre : 200€ /m2

- Rétrocession : 75% de la somme réglée lors de l'achat

MEDIATHEQUE

- Carte annuelle : 20 € par famille
- Ludothèque : 5€ par famille

LOCATION SALLES

- **Salle Versailles**

Tarif particuliers pour le week-end : du samedi au dimanche :

- Location aux particuliers meyssacois : 350 € (acompte à la réservation : 140.00 €)
- Location aux particuliers non meyssacois : 600.00 € (acompte à la réservation : 240.00 €)

Tarif week-end prolongé : du vendredi matin au lundi matin :

- Habitants de Meyssac : 400.00 € (acompte à la réservation 160.00 €)
- Personnes extérieures à la commune : 700.00 € (acompte à la réservation 280.00 €)

Tarif particuliers à la journée du lundi au jeudi inclus :

- Location aux particuliers meyssacois : 100.00 €
- Location aux particuliers non meyssacois : 200.00 €

Tarifs entreprises métiers de bouche et organisation d'évènementiels :

- Week-end prolongé : 600.00 €
- Week-end : 500.00 €
- Journée du lundi au jeudi : 200.00 €

Entreprises meyssacoises :

- Week-end prolongé : 500.00 €
- Week-end : 400.00 €
- Journée du lundi au jeudi : 150.00 €

Tarif aux associations :

Tarifs associations hors commune :

- Le week-end : 250.00 € (acompte à la réservation 100.00€)
- A la journée du lundi au jeudi : 150 €

Tarif associations de la commune

- 80.00 € par jour de location du lundi au jeudi
- 150.00 € le week-end

Participation aux frais de chauffage pour la période du 1er octobre au 1er mai :

- Associations : 40 €
- Meyssacois : 40 €

- Particuliers hors commune et associations hors commune : 40 €
- Caution de location : 800.00 €

- Caution ménage : 150.00 €

➢ **Salle passe-temps :**

Location aux meyssacois : 70 €

Gratuité pour les associations ayant une activité à Meyssac
Participation aux frais de chauffage pour la période du 01.10 au 01.05 :
Particuliers meyssacois : 40.00 €
Caution de location : 100 € pour l'organisation de soirées privées ou associatives ouvertes au public (*pour les associations qui ne sont signataires de la convention d'occupation de la salle).*

➢ **Loyers communaux :**

- Chambres de la Poste :

Location au mois : 170.00 €
Location à la semaine : 50 €

Caution : 170.00 € *pour toute location supérieure à trois mois*

- Logements groupe scolaire :

2 logements loyer 380.00 € charges 90.00 €
2 logements loyer 360.00 € charges 90.00 €

- Garages communaux :

2 garages la Poste : 65 €
1 garage la Poste : 55 €
1 garage route de la Foucherie : 65 €
Garage groupe scolaire : 65 €

- Logement place Saint Georges

Loyer 590.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide à l'unanimité les tarifs présentés
- charge Madame la Maire de l'application des tarifs à compter du 1er janvier 2027.

Pour extrait conforme,
La maire

Stéphanie CISCARD

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0